

IDENTIFICATION DU SALARIÉ



à renvoyer au centre national chèque emploi TPE

EMPLOYEUR - DÉCLAREZ VOTRE VOLET "IDENTIFICATION DU SALARIÉ" SUR www.emploipte.fr

SALARIÉ

M. Mme Mlle Nom de naissance :

Nom d'époux(se) : Prénom :

Adresse : N° Bis, Ter : Rue, Bld, Av... : Nom de la voie :

Complément adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° Sécurité sociale : Né(e) le :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité française (F) Si étrangère, nationalité :

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :

CDI CNE contrat "nouvelles embauches" CDI - Contrat de chantier CDD Date d'embauche : Heure d'embauche : h Durée de la période d'essai (en jours) :

Si CDD, date fin de contrat : Durée minimale du contrat (en jours) :

Motif du CDD : Surcroît d'activité : Emploi saisonnier : Usage : Remplacement d'une personne : Nom et qualification de la personne remplacée :

Autre motif : Motif :

Temps plein : ou temps partiel : Salaire prévu à l'embauche : € par : (période)

DURÉE DU TRAVAIL : journalière : hebdomadaire : mensuelle : ou annuelle : durée : ,

Forfait heures : Forfait jours : Salarié non rémunéré en fonction du nombre d'heures :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE : (en toutes lettres)

EMPLOI : (en toutes lettres)

STATUT : (en toutes lettres)

Article 36 :

Mandataire social :

Remplissez les cases ci-dessous correspondant à la situation de votre salarié (se reporter à la convention collective)

Niveau	Echelon	Groupe / Classe	Position	Catégorie	Technicité	Degré	Coefficient / Indice
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Famille

ORGANISMES SOCIAUX OBLIGATOIRES DE VOTRE SALARIÉ (reportez les codes indiqués sur la demande d'adhésion)

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

PRÉVOYANCE

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE CONGÉS PAYÉS DU TRANSPORT

PARTICULARITÉS

Il s'agit du premier salarié embauché dans votre établissement : Code postal du lieu d'exercice de l'activité : (si différent de celui de l'établissement)

Contrat particulier : (ouvrant droit à exonération)

Si déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels, taux : % Taux accidents du travail : (si plusieurs taux dans l'établissement) , %

Signature du salarié : Date : Signature de l'employeur :

Le volet « identification du salarié » vous permet de transmettre au centre national chèque emploi TPE les informations concernant votre salarié et celles nécessaires au calcul des cotisations sociales.

Avec le volet « identification du salarié », vous accomplissez en une seule fois les formalités suivantes :

- le contrat de travail

L'utilisation du centre national chèque emploi TPE dispense de rédiger un contrat de travail. Toutefois, dans votre intérêt et celui de votre salarié, nous vous recommandons d'en établir un, notamment pour prévoir d'éventuelles clauses particulières (convention de forfait, primes et indemnités conventionnelles, clause d'exclusivité et de non concurrence...).

Le contrat de travail est à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Les motifs de recours à un **contrat à durée déterminée (CDD)** sont énumérés par le code du travail. Le CDD est soumis à des règles précises de durée, de limite de renouvellement et de délais de carence.

Le **contrat à durée indéterminée (CDI)** peut le cas échéant prendre la forme :

- d'un contrat "nouvelles embauches". Il est soumis à l'ensemble des prescriptions du code du travail et des conventions collectives, à l'exception, pendant les deux premières années, des règles relatives à la rupture du contrat
- d'un contrat de chantier : ce type de contrat, conclu pour la durée d'un chantier est un CDI, dont la fin de chantier constitue une cause de licenciement

Le CDI ou le CDD peuvent être à temps plein ou à temps partiel. S'il s'agit d'un contrat à temps partiel, prévoyez un document signé par vous-même et votre salarié indiquant la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois, les horaires de travail et les limites dans lesquelles peuvent être effectuées les heures complémentaires.

- la déclaration unique d'embauche

Elle regroupe :

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- la déclaration d'une première embauche dans un établissement
- la demande d'immatriculation du salarié au régime général de la Sécurité sociale
- la demande d'affiliation au régime d'assurance chômage
- la demande d'adhésion à un service de santé au travail ainsi que la déclaration d'embauche du salarié auprès du service de santé au travail en vue de la visite médicale obligatoire

Contrat particulier

Si votre salarié bénéficie d'un contrat particulier ouvrant droit à une exonération de cotisations, indiquez dans cette zone :

- APP pour un contrat d'apprentissage
- CP pour un contrat de professionnalisation
- CIE pour un contrat initiative emploi
- CO pour un contrat d'orientation
- TP pour l'abattement de 30% en cas de travail à temps partiel

Ce volet « identification du salarié » est adapté à la majorité des cas de contrats de travail. Certaines clauses doivent être mentionnées dans un document annexe, que vous établissez librement, et que vous co-signez avec votre salarié :

- exonération (ZFU, ZRU, ZRR) et le taux correspondant
- salarié domicilié fiscalement à l'étranger
- retraite individuelle facultative
- prévoyance individuelle facultative
- salarié retraité pour la gestion de la retraite complémentaire et du chômage